

	Extrait du registre des arrêtés De la commune D'USSON EN FOREZ	Arrêté n° 2026-11 du 12 mars 2026 Réglementant la circulation pendant les travaux d'élagage en urgence du réseau HTA ENEDIS route de la Garde Paradis
---	--	---

Le Maire de la commune d'USSON EN FOREZ

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment dans ses articles L 2221.1 à 2212.5 et L 2213-1 à L 2213-31 ;

Vu le code de la route ;

Vu le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière ;

Vue la demande de l'entreprise Travaux Forestiers Philippe BOULET en date du 12 mars 2026 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Pendant les travaux d'élagage en urgence du réseau HTA ENEDIS route de la Garde Paradis, une circulation alternée sera mise en place par feux tricolores, limitation de la vitesse à 30 km/h, le 3 avril 2026.

ARTICLE 2 : La mise en place de la signalisation adéquate sera assurée par l'entreprise Travaux Forestiers Philippe BOULET.

ARTICLE 3 : La Mairie et l'entreprises sont chargées, chacune pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à
- Entreprise Travaux Forestiers Philippe BOULET

Fait à USSON EN FOREZ le 12 mars 2026

Le Maire,

Hervé BEAL

